

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. Horaire des cours

Le matin : de 8.30 à 10.10

de 10.30 à 12.10. (le mercredi à 12.00)

L'après-midi : de 13.30 à 14.20 ;

de 14.40 à 15.30.

L'école est ouverte dès 8.15.

A la sortie des classes (12.10 et 15.30), les enfants qui rentrent chez eux seuls ou avec leurs parents se regroupent dans le couloir. Ils seront accompagnés par deux enseignantes jusqu'à la barrière.

Les parents qui viennent rechercher leurs enfants, les attendent à la barrière. Les enfants sont tenus d'attendre l'autorisation d'une enseignante pour les rejoindre.

N.B. : Nous aimerions que **les enfants arrivent à l'heure**, chaque matin, pour pouvoir contribuer à toutes les activités prévues.

! L'accueil dans la classe maternelle se déroule de 8.30 à 9.00.

2. La sécurité aux abords de l'école

Pour plus de sécurité et permettre aux bus de se garer facilement, il serait souhaitable que les parents évitent de se garer devant l'école et devant le parking.

3. Accueil

Le matin, à partir de 7.15 jusqu'à 8.15 ;

Après la classe, de 15.40 à 18.00.

4. Le dîner

Il est organisé à l'école de 12.10 à 13.10.

Les enfants qui dînent à l'école sont soumis à l'autorité des surveillantes. Ils doivent aussi les respecter.

Les enfants qui dînent à la maison sont autorisés à revenir à l'école, dès 13.10.

5. Les collations scolaires

Afin d'éviter les problèmes de concentration liés aux effets du sucre, nous vous demandons de privilégier les collations qui n'en contiennent pas. Et pour lui permettre de bien s'hydrater, lui fournir une gourde.

! La collation de 14.20 est supprimée.

6. Evaluations

L'enfant demande à ses parents de signer toutes les évaluations corrigées.

7. Le classeur

L'enfant le reprend, chaque jour, pour communiquer à ses parents ce qu'il a réalisé en classe.

Et il ne doit pas oublier de le remettre dans le cartable.

8. Le journal de classe ou la pochette de communications

L'enfant est tenu de le faire signer par ses parents. Ils doivent rester dans le cartable.

9. Les absences

Pour les enfants soumis à l'obligation scolaire donc dès la 3ème maternelle, chaque absence doit être justifiée. Si la durée est supérieure à 3 jours, le certificat médical est obligatoire.

10. Le cours d'éducation physique

Classe primaire

Cours de natation : les dates sont notées dans le journal de classe

Lieu : Piscine communale de Trois-Ponts

Cours de gymnastique : dans le hall omnisports de Lierneux

Un conseil : Laisser les bijoux à la maison, le jeudi (jour de ce cours). Ainsi, nous évitons les oublis et les accidents.

Equipement : t-shirt, short, paire de chaussettes (surtout en été), paire de baskets avec semelles claires réservées pour le cours d'éducation physique. (Eviter les « pantoufles » de gymnastique).

Et de l'eau pour s'hydrater.

Le cours d'éducation physique est obligatoire. Toutes les absences doivent être justifiées par un certificat médical. (M3 à P6)

Classe maternelle

Cours de psychomotricité : le jeudi de 13.30 à 15.30 dans le hall omnisports de Lierneux.

11. Disponibilité de la direction

Le jeudi de 10.30 à 12.00 : Les parents peuvent me rencontrer pour discuter des attitudes et des aptitudes de leurs enfants. Il est préférable de prendre un rendez-vous.

12. Le centre de Promotion de la Santé et de l'Education (PSE)- 04 279 70 52

L'école est attachée au centre médical de Malmedy rue Abbé Peters 49A, qui assure les examens périodiques prescrits. Vous serez avertis des dates déterminées par le centre.

13. Centre P.M.S.

L'école est soutenue dans son travail par le Centre P.M.S. de Malmedy rue Abbé Peters 49A.

Ses interventions sont gratuites. Une demande de votre part est nécessaire pour obtenir une aide. 080/33 03 36

14. Utilisation de l'image

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés. Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

Signatures des parents

Mme Chantal